



Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires BRACPN

NDA : 53291054129

Brevet inscrit au Répertoire Spécifique de France Compétences : RS6272



Accès à la formation - Prérequis

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale conformément au décret n° 2015 – 1575
- Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de l'aptitude médicale auprès du SSGM,
- Prérequis : être titulaire à minima du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur avec option côtière,



Délai d'accès

- 7 jours avant le début de la formation



Dates – modalités d'accès à la formation

- Vous trouverez les dates de sessions ainsi que les documents à fournir ici :

<https://formationml.fr/>



Horaires

- Du lundi au vendredi
08h30 - 12h30 / 14h – 18h
(Les horaires sont susceptibles de varier en fonction de la météo)



Nombre de stagiaires

- 12 maximum



Examens de validation

- 1 examen oral final
- 1 épreuve pratique

Vous devrez obtenir une note $\geq 10/20$, sans note éliminatoire au cours d'un module.



Contact

- Responsable pédagogique :
Benjamin DUVAL
contact@formationml.fr
06.70.70.15.66
<https://formationml.fr/>

€ **Tarifs** : consultables sur notre site internet



Lieu de la formation

- Route de la cale d'Argenton –
Bâtiment l'Arc Hantel – 29840
LANDUNVEZ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le stagiaire aux fonctions de Capitaine ou matelot de navires à moteur de longueur inférieure à 12 mètres effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ, ne transportant aucun passager. Puissance propulsive strictement inférieure à 250 kW

CONTENU DE LA FORMATION

Programme du BRACPN : 35 heures de cours répartis sur 1 semaine.

Module RN (réglementation nationale) : 8 heures

Module spécifique STCW (CFBS/E) : 27 heures

Formation sécurité et médicale

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En présentiel

Formation théorique et pratique (cours théoriques en salle, exercices pratiques, mises en situation, navigation, ...)

EVALUATIONS

- Avoir 18 ans le jour du dépôt de la demande de brevet
- Être titulaire du CRR (www.anfr.fr) ou CRO, CGO en cours de validité
- Être titulaire de l'attestations de succès au module RN
- Être titulaire du module CFBS
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale des gens de mer
- Cette formation donne lieu à une certification inscrite à France Compétences RS6272